LE GROUPE AÉRONAVAL

AVION DE GUET AÉRIEN

AVION
DE PATROUILLE
MARITIME

HÉLICOPTÈRE

AVIONS
DE CHASSE

FRÉGATE ALLIÉE

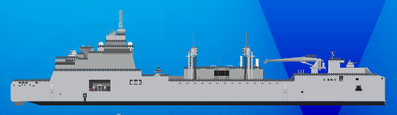

BÂTIMENT RAVITAILLEUR

FRÉGATE FRANÇAISE

PORTE-AVIONS

FRÉGATE FRANÇAISE

FRÉGATE FRANÇAISE

SOUS-MARIN NUCLÉAIRE D'ATTAQUE

AVIONS DE CHASSE
Supériorité aérienne, renseignement, protection aérienne de la force, frappe conventionnelle ou nucléaire vers la mer et la terre.

HÉLICOPTÈRES
Fonction Pedro (sécurisation des catapultages et appontages), lutte antinavire, lutte anti-sous-marine, logistique, renseignement.

AVION DE PATROUILLE MARITIME
Lutte antinavire, lutte anti-sous-marine, renseignement.

AVION DE GUET AÉRIEN
Commandement aéroporté d'un raid de la chasse, détection des navires et aéronefs à longue distance.

BÂTIMENT RAVITAILLEUR
Soutien logistique (carburant, vivres, munitions, pièces de maintenance, etc.).

FRÉGATES FRANÇAISES OU ALLIÉES
Escortent et renseignent la force, avec des capacités offensives (frappe dans la profondeur) et défensives (lutte antinavire, lutte anti-sous-marine, défense aérienne).

SOUS-MARIN NUCLÉAIRE D'ATTAQUE
Renseigne et appuie la force, avec des capacités offensives (frappe dans la profondeur, lutte sous-marine). Capable de se rapprocher au plus près des côtes et des forces ennemies en toute discrétion.

PORTE-AVIONS
Mise en œuvre du groupe aérien embarqué et plateforme de commandement.

★★ ÉTAT-MAJOR EMBARQUÉ DU GROUPE AÉRONAVAL
Le contre-amiral commande le GAN et son état-major coordonne l'activité opérationnelle de toute la force.

MARINE NATIONALE

FRENCH CARRIER STRIKE GROUP

© DJAQUARD/SIRPA/MN